



Envoi par courriel

Québec, le 6 octobre 2011

Madame Valérie Saint-Amant
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Québec(Québec) H2L 4P5
6e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de poste aux Outardes et lignes de raccordement à 735 kV.

Madame

À la suite de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des renseignements complémentaires vous soumet la question suivante :

Le promoteur déboiserait l'emprise des lignes électriques projetées jusqu'à une distance de 10 m du ruisseau. Dans cette bande riveraine de protection, seuls les arbres d'une hauteur supérieure à 2,5 m à maturité seraient coupés. Une végétation serait donc maintenue dans la bande riveraine de protection où tous les arbustes de 2,5 m et moins à maturité seront laissés en place (DQ1.1, p. 5).

Est-ce que le promoteur devrait se conformer à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* ?

Si oui, veuillez décrire les exigences qui sont prescrites par cette politique à ce sujet et que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs demanderait au promoteur de respecter.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 7 octobre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

..2

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat